



## Emprunt objet non restitué

Par **dorléans**, le **04/05/2011** à **18:33**

Bonjour,

Au mois de Septembre 2010 une relation de ma fille lui a emprunté sa console de jeux(PS3). Après bien des relances cette relation lui a restituée celle ci hors d'usage. Cette personne a donc repris la console pour soi disant la faire réparer Depuis ce jour ma fille n'arrive pas a récupérer son bien malgré des relances téléphoniques, mails et visites à la personne. Ma question est la suivante quelle est la procédure a employer afin de faire valoir ses droits .En vous remerciant par avance pour votre réponse .